

Cérémonie de remise du label « Ville Active & Sportive » - 2e édition

La cérémonie nationale de remise du label « Ville Active & Sportive » s'est déroulée le Jeudi 1er février dernier, dans la célèbre Salle des Illustres du Capitole de Toulouse. A cette occasion, plus de 100 villes, sur les 120 labellisées, étaient présentes, ainsi que les membres du Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), en présence de Madame la Ministre des Sports, Laura FLESSEL, et Monsieur Bernard LAPASSET, Président d'honneur de Paris 2024.

En amont de cette cérémonie, les représentants des villes présentes ont pu visiter le Stadium de Toulouse et participer à une présentation des stratégies événementielles de la ville hôte, profiter du centre-ville grâce à un parcours à vélo dans le cadre des mobilités actives, (re)découvrir le Cécifoot grâce à la section spécialisée du Toulouse Football club (TFC) et enfin débattre de la place du handicap dans la ville et dans les activités sportives.

En ce qui concerne la cérémonie de remise des labels, animée par Marc MAURY, elle a ainsi débuté par un mot d'accueil du Maire de Toulouse, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, et par les félicitations et remerciements de Monsieur Marc SANCHEZ, Président du CNVAS, de Monsieur Virgile CAILLET, représentant de l'UNION sport & cycle, et Madame Laura FLESSEL, Ministre des Sports. Les villes représentées par leur Maire ou leur Adjoint au maire en charge des sports, se sont vues remettre leur plaque de ville avec le niveau de laurier que le Comité de Labellisation leur a attribué. Monsieur Bernard LAPASSET a souligné l'importance de la mobilisation des villes sur tout le territoire national de Métropole et d'Outre-mer, dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, alors que Monsieur Patrick APPERE, Adjoint au maire aux Sports de la ville de Brest a pu témoigner sur son expérience en tant que ville labellisée l'an dernier (Niveau 3 au 1er millésime) et sur la valorisation qu'un tel label apporte.

Voici donc la liste des 120 villes labellisées lors du 2e millésime du label « Ville Active & Sportive » :

Les 40 villes de Niveau 1 :

- Auvergne-Rhône-Alpes : Aix-les-Bains (73) ; Aurillac (15) ; Francheville (69) ; Savigneux (42) ;
- Bretagne : Guipavas (29) ;
- Centre-Val de Loire : Blois (41) ; St Maur (36) ;
- Grand Est : Hombourg-Haut (57) ; Pont-à-Mousson (54) ; St Max (54) ;
- Hauts-de-France : Chantilly (60) ; Château-Thierry (02) ; Hermès (60) ; Loon-Plage (59) ; Nieppe (59) ;
- Ile-de-France : Antony (92) ; Bois d'Arcy (78) ; Deuil-la-Barre (95) ; Draveil (91) ; Fontainebleau (77) ; Franconville (95) ; Palaiseau (91) ; St-Ouen-l'Aumône (95) ;
- Martinique : Le Marin (972) ;
- Mayotte : Acoua (976) ;
- Normandie : Granville (50) ;
- Nouvelle Aquitaine : Oloron-Ste-Marie (64) ;
- Occitanie : Argences en Aubrac (12) ; Carmaux (81) ; Fenouillet (31) ; Labruguière (81) ; Souillac (46) ; Tarbes (65) ; L'Union (31) ; Vendargues (34) ; Villefranche de Rouergue (12) ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : Draguignan (83) ; Falicon (06) ; Pierrefeu-du-Var (83) ; Vence (06).

Les 65 villes de Niveau 2 :

- Auvergne-Rhône-Alpes : Bourg-en-Bresse (01) ; Domène (38) ; Gleizé (69) ; Grenoble (38) ; Grigny (69) ; Montélimar (26) ; La Ravoire (73) ; St Etienne (42) ; St Fons (69) ;
- Bourgogne-Franche-Comté : Châlon-Sur-Saône (71) ;
- Bretagne : Plougonvelin (29) ;
- Corse : Ajaccio (2A) ;
- Grand Est : Bischwiller (67) ; Charleville-Mézières (08) ; Epernay (51) ; Nogent-sur-Seine (10) ; Reims (51) ; Sarreguemines (57) ; St-Diè-des-Vosges (88) ; Xertigny (88) ;
- Guyane : Sinnamary (973) ;
- Hauts-de-France : Caudry (59) ; Compiègne (60) ; Lambersart (59) ; Lambres-lez-Douai (59) ; Marcq-en-Baroeul (59) ; St Amand les Eaux (59) ;
- Ile-de-France : Bussy-St-Georges (77) ; Chanteloup-les-Vignes (78) ; Gargenville (78) ; Gennevilliers (92) ; Herblay (95) ; L'Isle-Adam (95) ; Melun (77) ; Les Mureaux (78) ; Noisy-le-Sec (93) ; Romainville (93) ; Viry Chatillon (91) ;
- Normandie : Mondeville (14) ; Port Jérôme sur Seine (76) ; Sotteville-les-Rouen (76) ;
- Nouvelle Aquitaine : Agen (47) ; Airvault (79) ; Gan (64) ; Limoges (87) ; St Aubin-de-Médoc (33) ; St-Paul-lès-Dax (40) ; Ussel (19) ; Villeneuve-sur-Lot (47) ;
- Nouvelle Calédonie : Dumbéa (988) ;
- Occitanie : Quint-Fonsegrives (31) ; Saverdun (09) ; St Clar (32) ;
- Pays de la Loire : La Baule-Escoublac (44) ; Oudon (44) ; Pornic (44) ; St-Barthélémy-d'Anjou (49) ; Venansault (85) ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cannes (06) ; La Ciotat (13) ; Fos-sur-Mer (13) ; Fréjus (83) ; Le Luc (83) ;
- Réunion : St-André (974) ; St-Denis (974).

Les 14 villes de Niveau 3 :

- Bourgogne-Franche-Comté : Chenôve (21) ;
- Bretagne : Grand-Champ (56) ;
- Hauts-de-France : St-Saulve (59) ;
- Ile-de-France : Créteil (94) ;
- Normandie : Caen (14) ; Lillebonne (76) ; Ouistreham (14) ;
- Nouvelle Aquitaine : Poitiers (86) ;
- Occitanie : Mauguio-Carnon (34) ; Toulouse (31) ;
- Pays de la Loire : Beaucozé (49) ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : Avignon (84) ; Sanary sur mer (83) ;
- Réunion : St Paul (974).

La ville de Niveau 4 :

- Pays de la Loire : Angers (49).

En conclusion de cette cérémonie, les représentants du CNVAS ont rappelé que ce label est attribué pour 2 ans, sur la base de 4 critères :

- La motivation de la candidature,
- La présentation du projet sportif,
- L'état des lieux sportifs du territoire,
- La politique sportive et les initiatives innovantes.

- ❖ **L'UNION sport & cycle** a pour principal objet la représentation officielle et la défense, sous toutes leurs formes, au niveau national et international, de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité. En outre l'UNION sport & cycle sera également attachée à assurer la promotion des activités physiques et sportives en France. L'UNION sport & cycle, fédère 1 400 entreprises représentant :
 - plus de 500 marques,
 - 80 000 salariés
 - 11 Milliards € de CA cumulé
 - 4 pôles d'expertises
 - 2 filiales : média filière et Redisport

Contact presse : Virgile Caillet - Délégué Général de L'UNION sport & cycle - 01 47 31 56 23
@ : virgile.caillet@unionsportcycle.com
- ❖ **Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports** : Le ministère met en œuvre une politique de développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre. Cette politique vise plus particulièrement la réduction des inégalités d'accès à la pratique régulière d'une activité physique et sportive. Elle est déployée via les services de l'Etat chargés du sport en région et en département, les établissements publics nationaux et en partenariat, avec le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux.

Contact Presse : Anouck PAUMARD – Service de presse de Thierry BRAILLARD – 01 40 45 99 70
@ : presse-cabinet@ville-jeunesse-sports.gouv.fr – www.sports.gouv.fr
- ❖ **ANDES**: Association Nationale Des Elus en charge du Sport : Regroupant les élus locaux en charge des sports en France métropolitaine et en Outre-mer, l'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des collectivités locales auprès de l'État et du Mouvement sportif. L'Association dispose d'un réseau d'échanges regroupant 4 000 villes et intercommunalités. Elle favorise le partage d'expérience en matière de politique sportive. Son action contribue à soutenir les communes qui représentent le premier financeur public du sport en France.

Contact Presse : Kathy CAUFQUIER – Chargée de communication et des partenariats – 05 34 43 05 18
@ : kathy.caufquier@andes.fr – www.andes.fr